

Action concertée
Faire du Québec une société apprenante apte à s'adapter à un marché du travail en évolution
Titulaire retenu du concours 2024-2025

Titulaire	Établissement	Titre	AXE	MONTANT DE LA SUBVENTION ¹		FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE ²		TOTAL
				15 juin 2024 au 14 juin 2025	15 juin 2024 au 14 juin 2025	15 juin 2024 au 14 juin 2025	15 juin 2024 au 14 juin 2025	
Synthèse des connaissances								
Angulo Mendoza, Gustavo Adolfo	TÉLUQ - Université du Québec	Reconnaissance des compétences et valorisation des parcours d'apprentissage à l'ère du numérique : une revue systématique des solutions	B*	249 340 \$		67 322 \$		316 662 \$

*Axe B : Les mécanismes, les outils et les pratiques qui se développent actuellement pour reconnaître la diversité des parcours d'apprentissage (scolaires et professionnels) des individus.

1. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

2. Les frais indirects de recherche (FIR) sont à l'usage des établissements gestionnaires de l'octroi et leur sont versés directement.